

Approbation de la lettre de cadrage
de l'UE ESC

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 10 juin 2025**

Délibération 2025/06/CFVU – 95

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

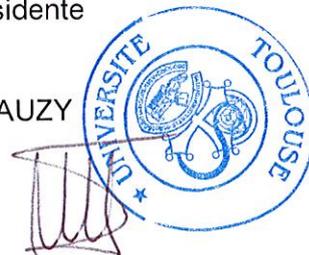
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la lettre de cadrage de l'UE ESC.

Toulouse, le 10 juin 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

ENGAGEMENT SOCIAL ET CITOYEN

La reconnaissance académique au travers d'une unité d'enseignement



Domaine de la Formation et de la Vie Universitaire
Direction Formation et Vie Etudiante

Mai 2025

- SOMMAIRE -

1.1	OBJECTIF	3
1.2	CHAMPS D'APPLICATION.....	3
1.3	ENGAGEMENTS VALORISABLES	3
1.4	PROCEDURE.....	5
1.4.1	La demande.....	5
1.4.2	La commission de l'Engagement Social et Citoyen.....	6
1.4.3	La personne référente	6
1.5	SUIVI ET ÉVALUATION CONTINUE	7
1.6	RECONNAISSANCE ACADEMIQUE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT.....	7

1.1 OBJECTIF

L'engagement social et citoyen est important pour une société voulant progresser et offrir une qualité de vie correspondant aux attentes de ses citoyennes et citoyens. L'Université de Toulouse souhaite mettre en valeur la culture de l'engagement.

Aujourd'hui, être un étudiant ou une étudiante citoyen.ne, c'est contribuer à construire la société de demain, dans un esprit d'ouverture, de solidarité et de responsabilité.

Pourquoi s'engager ?

- pour satisfaire une volonté de découvrir le monde qui nous entoure ;
- pour acquérir et mettre en valeur des compétences/connaissances qui pourront être valorisées dans la vie professionnelle mais aussi quotidienne ;
- pour se sentir un acteur utile dans la société ;
- pour s'enrichir sur le plan humain ;
- pour mieux se connaître.

1.2 CHAMPS D'APPLICATION

L'UE Engagement Social et Citoyen existe dans notre université depuis la parution du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017. La circulaire parue au BO du 22 Mars 2022 se substitue à la circulaire n° 2017-146 du 7 septembre 2017 relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur, et annule et remplace la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

La lettre de cadrage pour la mise en place de l'offre de formation pour le contrat 2021-2026 présentée en CFVU le 4 mai 2021 et adoptée par le CA du 31 mai 2021 précise que « Toutes les mentions de licence devront proposer aux étudiantes et étudiants qui le désirent une UE Engagement Social et Citoyen (UESC). Cette UE devra être optionnelle et non facultative. ». Cette UE permettra de capitaliser 3 crédits ECTS.

Les Licences professionnelles et BUT feront l'objet d'une valorisation spécifique à chaque formation en fonction des équipes pédagogiques.

Les étudiantes et étudiants en Masters désirant s'inscrire à l'UE ESC pourront le faire et obtenir 3 crédits ECTS supplémentaires qui seront valorisés dans le supplément au diplôme.

Le Domaine Formation et Vie Universitaire (DFVU) assure le suivi administratif et technique de cette UE

1.3 ENGAGEMENTS VALORISABLES

Cette UE intègre dans son champ de nombreuses actions possibles :

✚ Valorisation d'un mandat électif

Valoriser l'action des représentantes et représentants élus qui défendent les intérêts des étudiantes et étudiants au sein des différentes instances de l'université. Sont concernés les élus exerçant un des mandats suivants : Vice-président.e étudiant.e ; Membre élu d'un des conseils centraux : Conseil d'Administration, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) ; Membre élu d'un conseil d'administration d'une composante ; Membre élu du conseil d'administration du CROUS.

✚ Valorisation de la mission d'Étudiant Ambassadeur

Cette mission annuelle a pour objectif de permettre aux étudiants de l'Université de témoigner de leur parcours auprès des lycéens, de partager leur expérience de la vie étudiante, par exemple dans le cadre de forums, de salons, de visites de l'université par les lycéens, de Journées des Portes Ouvertes, etc. Pour réaliser cette mission, une formation portant sur la posture est obligatoire ; elle est réalisée par le SCUIO-IP.

Accompagnement à la scolarité

- Tutorat en Licence, Mentorat et Tutorat en Master.
- Réalisation d'outils pédagogiques (serious games, simulateurs, ressources Moodle...)
- L'étudiant ou l'étudiante de l'université peut s'engager dans une action d'accompagnement à la scolarité auprès d'élèves du CP à la Terminale (cordées de la réussite par exemple)
- Réalisation de mission de tutorat ou preneur de note pour les étudiants en situation de handicap

Engagement Associatif

L'engagement valorisé peut consister en un investissement dans une association étudiante ou toute autre association. En ce qui concerne les associations étudiantes : il existe plus d'une centaine d'associations étudiantes à l'Université de Toulouse. Certaines rassemblent les étudiantes et étudiants par filières d'inscription (de type Corpo ou BDE), et d'autres plutôt selon leurs centres d'intérêt (jeux, environnement, art, sport, etc.). Il y a 3 façons de s'impliquer :

- Etre membre du bureau dans l'association de son choix
- Participer à l'organisation des différentes activités en tant que bénévole
- Créer une association

Pour connaître l'ensemble des associations actives ou pour savoir comment créer une association, il faut consulter le site internet de l'université ou contacter le pôle animation du campus.

Causes humanitaires et sociales

- Participation à des missions de bénévolat (AFEV, Mission Handicap, Resto du cœur, Croix-Rouge, Camion-Douche...)
- Participation à des actions de développement durable ou de campus innovant (jardins agroécologique, microforêts, Fablab...)
- Acquisition de connaissance et compétence en matière de gestion écologique et de sa responsabilité éco-citoyenne.

Engagement Citoyen

Les étudiantes et étudiants peuvent également valoriser certaines activités ou certains engagements, à savoir :

- une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense
- un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure
- un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national
- un engagement de volontariat dans les armées prévues à l'article L. 121-1 du code du service national.

Les étudiantes et étudiants concernés et souhaitant valoriser cet engagement devront produire un justificatif de leur activité ou engagement auprès de la DFVU.

Médiation Scientifique et Culturelle

Ce projet a pour objectif de permettre, d'une part, la réalisation d'une séquence complète d'animation scientifique sur une thématique préparée en amont avec le formateur et, d'autre part, de la valider sur le terrain par une mise en situation : aborder de manière claire et ludique le montage de projet scientifique; être outillé sur la démarche expérimentale; savoir l'appliquer et l'adapter en animation.

Projets d'entreprises sociales

Cette démarche concerne les étudiantes et étudiants intéressés par l'innovation et l'entrepreneuriat. Les espaces de co-working « Pépite ECRIN » mettront un grand nombre de ressources à disposition et encadreront les étudiant.es tout au long de la démarche pour les aider à démarrer leur propre entreprise d'engagement social.

Les projets tutorés visent à soutenir les étudiantes et étudiants dans le développement de leurs compétences entrepreneuriales à travers une démarche structurée où elles et ils sont appelés à prendre des initiatives et à élaborer et gérer des projets.

Cette liste est non exhaustive, le projet individuel de l'étudiant ou de l'étudiante primant sur les schémas d'engagement préétablis ci-dessus. Tout projet qui pourra être assimilable à un engagement social et citoyen pourra permettre l'inscription à l'UE ESC après étude et validation du dossier.

1.4 PROCEDURE

1.4.1 La demande

Elle est effectuée par l'étudiante ou l'étudiant auprès du service de scolarité centrale via la boîte mail uesc.contact@univ-tlse3.fr. Le service étudie dans un premier temps la recevabilité administrative du dossier au regard de la lettre de cadrage.

La validation n'est pas nécessairement liée à l'année universitaire en cours. Par exemple, une étudiante ou un étudiant qui a eu une activité bénévole ou professionnelle en 1ère ou 2ème année de licence peut demander la validation de ses acquis dans le cadre d'une 3ème année de licence. Attention cependant l'UE ESC n'est pas disponible à tous les semestres de toutes les années de licence. Les étudiantes et les étudiants qui désirent suivre cette UE doivent se renseigner auprès de la scolarité de leur composante ou de leur directeur des études pour planifier l'intégration de cette UE dans leur cursus de formation. Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule demande de validation par cycle de formation (cycle licence, cycle master).

✚ Étude de la recevabilité

La recevabilité permet de vérifier le rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et l'intégration de l'UE UESC dans le cursus. Elle s'effectue sur la base des documents fournis. L'engagement doit être substantiel : un volume horaire d'au moins 40 h sur 6 mois est attendu (attesté par la structure d'accueil).

Si la demande est jugée recevable, la démarche de validation peut être poursuivie.

Si la demande est jugée irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas, la réponse à la demande de recevabilité est notifiée dans les 15 jours qui suivent la date limite de dépôt de la demande¹.

✚ La démarche de validation

Elle repose sur la constitution d'un rapport permettant de mettre en évidence l'expérience d'engagement et ses acquis. Un guide méthodologique décrit les attendus du document.

L'étudiante ou l'étudiant autorisé à s'inscrire à l'UE ESC doit prendre contact avec la personne référente pédagogique de la composante (ou du département le cas échéant) de sa formation.

La personne référente de la composante rencontre *a minima* deux fois l'étudiante ou l'étudiant, pour prendre connaissance du projet et préciser les attendus du rapport à rendre. Une fois rédigé, le rapport est examiné par l'évaluateur ou évaluatrice qui proposera une note sur 20 (Cf 1.5).

En fin de semestre, les rapports évalués au sein de chaque composante sont transmis à la scolarité pour être centralisés puis soumis à l'harmonisation des différentes notes si nécessaire par la commission ESC. Lorsque la commission estime que tous les éléments sont réunis, elle prononce la validation de la note et des 3 crédits ECTS de l'UE ESC. Ce résultat est ensuite transmis à la scolarité de la composante concernée de l'étudiante ou de l'étudiant.

1.4.2 La commission de l'Engagement Social et Citoyen

En plus du VP CFVU ou de son représentant désigné qui préside la Commission ESC, sa composition est la suivante :

- un des VP étudiants CFVU
- un VP en lien avec la pédagogie/enseignements
- une personne représentant la DFVU
- les personnes référentes de l'UE ESC des composantes / départements

La commission se réunit une fois par semestre pour évaluer les dossiers et harmoniser les notes.

1.4.3 La personne référente

Chaque composante désigne *a minima* une personne référente parmi les personnels enseignants.

Rôle de la personne référente : elle effectue un suivi de l'étudiant ou l'étudiante pour constater sa présence à l'action, pour répondre aux éventuelles questions et pour évaluer le rendu de l'étudiant ou l'étudiante dans son investissement.

Elle rencontre l'étudiant ou l'étudiante *a minima* deux fois, propose les améliorations constitutives d'une seconde chance et participe à la commission de l'engagement social et citoyen.

Les points clefs de l'entretien devront être synthétisés dans un compte rendu. Elle est invitée au jury de mention concerné autant que de besoin.

La personne référente de l'UE ESC est rémunérée à hauteur du référentiel Projet (hors But) soit 1h ETD par étudiant.

1.5 SUIVI ET ÉVALUATION CONTINUE

L'évaluation comprend 3 notes² :

Le premier entretien, qui consiste en un échange où l'étudiant présente son projet. La présentation fait l'objet d'une note.

Le deuxième entretien consiste en un prérapport oral où l'étudiant met en évidence et décrit les éléments saillants de son futur rapport. La présentation fait l'objet d'une note.

La dernière évaluation est fondée sur le rapport de l'étudiant ou de l'étudiante qui met en évidence :

- Une description de l'organisation dans laquelle elle ou il a été engagé.e (raison sociale, organisation, missions...)
- Une description des projets auxquels elle ou il a participé
- Une présentation détaillée des activités menées, permettant de comprendre quel a été son investissement personnel, ses responsabilités, ses tâches, interlocuteurs, outils et méthodes
- Une analyse des apprentissages, acquis et compétences mobilisées (bilan de compétences)
- Le rapport comportera de 10 à 12 pages au maximum, dactylographiées, hors annexes
- Il sera rédigé en caractères arial 10, interligne 1.5 ou police équivalente. La partie personnelle (activités menées, retour d'expérience, bilan de compétences) doit représenter au moins la moitié du rapport.
- Il comportera une page de garde indiquant l'identité, l'intitulé exact du diplôme, l'année universitaire en cours
- Il comportera un sommaire en indiquant le numéro de page des différentes parties, les pages seront numérotées
- Il comportera le cas échéant une bibliographie (ressources documentaires qui vous ont servi pour la rédaction de votre rapport: sites internet, revues, brochures, publications...)
- Il comportera éventuellement des annexes : les annexes (documents originaux, réalisations...) serviront d'arguments à ce qui est avancé dans le rapport. Il est conseillé de les analyser et les critiquer à travers de la rédaction. Les annexes seront numérotées.

Dans le cadre de l'évaluation de cette UE, une itération entre l'examineur ou l'examinatrice du dossier (ou la personne référente) et l'étudiant ou l'étudiante est nécessaire. L'examineur ou l'examinatrice qui considère que le travail n'est pas suffisant pour la validation de l'UE renvoie le dossier à l'étudiant ou l'étudiante ainsi qu'à la personne référente en proposant des pistes d'amélioration. Cette itération quand elle est nécessaire fait office de seconde chance.

L'étudiant ou l'étudiante dispose alors de 10 jours pour faire parvenir une version modifiée qui sera évaluée définitivement.

L'évaluateur ou évaluatrice proposera une note sur 20, qui permettra l'obtention des crédits ECTS si la note obtenue est > 10. Les notes seront harmonisées par la commission UESC chaque semestre avant les jurys.

1.6 RECONNAISSANCE ACADEMIQUE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

L'engagement de l'étudiant à travers l'UE ESC est inscrit au supplément au diplôme quand elle est facultative et elle compte pour l'obtention du diplôme pour les cursus de Licence, où elle devient optionnelle.

Par ailleurs, depuis 2017 la loi oblige à valider « *au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice* » d'une activité appartenant à une liste donnée. Conformément au [décret n° 2017-962 du 10 mai 2017](#), l'UE ESC peut permettre la substitution, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant, après validation par la CFVU. Des modalités de substitution générales doivent être fixées en amont par chaque composante en vue de proposer aux étudiantes et étudiants d'aménager leur cursus.